

Séance du 11 février 2025

DCM N° 2025-06

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21
Date de la convocation		
05/02/2025		
Date d’Affichage		
12/02/2025		

L’an deux mil vingt-cinq

Et le onze février

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

8 Absents : GIAMARCHI Marie Dominique, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Mise à jour du règlement intérieur cantine scolaire et ACM péri et extra-scolaires.

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-52 du 14 juin 2023 par laquelle les membres de l'assemblée délibérante adoptent la mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire et des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) péri et extra-scolaires,

Madame ALBERTINI Francine, Adjointe au Maire déléguée aux « Affaires scolaires et à l'animation péri et extra-scolaire » informe les membres du Conseil municipal que la Caisse d'allocations familiales a procédé à un nouveau découpage des tranches de quotients familiaux éligibles à l'Aide au Temps Libre (ATL) au temps libre, que l'actualisation de la nouvelle grille tarifaire de l'ACM extra-scolaire doit être mentionnée dans le règlement susvisé.

Elle précise que l'Aide au Temps Libre (ATL) est une aide d'action sociale servie par la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Corse, destinée à favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs des enfants, que ce dispositif prend en compte les ressources des ménages.

OUI l'exposé de Madame ALBERTINI Francine, les membres du Conseil municipal prennent acte que le règlement susvisé mentionnera le nouveau découpage des tranches de quotients familiaux éligibles à l'Aide au Temps Libre, conformément au document joint en annexe :

AUTORISENT

Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI



B/ TARIFICATION ET MODE DE PAIEMENT ACM

<p>ACM Périscolaire du Matin</p> <p>Quotient Familial:</p> <p>0 A 330 331 A 470 471 A 650 651 A 1200 1201 A +</p>	<p>De 0.70 € à 1€ par jour</p> <p>0.70 € 0.80 € 0.85 € 0.90 € 1 €</p>	<p>Tarifs variables selon le quotient familial</p>	<p><u>Les factures mensuelles, sont payables :</u></p> <p><u>Par prélèvement automatique :</u> se rapprocher du service des affaires scolaires pour établir une autorisation de prélèvement automatique (se munir d'un RIB)</p> <p><u>Par chèque bancaire :</u> libellé à l'ordre du « Trésor Public » transmis par courrier ou à déposer au service des affaires scolaires</p> <p><u>En espèces au service des affaires scolaires :</u> un justificatif de paiement vous sera remis après paiement</p> <p><u>Carte Bancaire :</u> uniquement sur le "kiosque famille"</p> <p>Partenariat entre la Mairie de Furiani et la CAF de Bastia</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Ville de Furiani</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de Haute-Corse</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  <p>Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>
<p>ACM Périscolaire du Mercredi Matin</p> <p>Quotient Familial:</p> <p>0 A 330 331 A 470 471 A 650 651 A 1200 1201 A +</p>	<p>De 3.00 € à 5.00 € par jour</p> <p>3.00 € 3.25 € 3.50 € 4.00 € 5.00 €</p>	<p>Tarifs variables selon le quotient familial</p>	
<p>ACM Périscolaire du Soir</p> <p>Quotient Familial:</p> <p>0 A 330 331 A 470 471 A 650 651 A 1200 1201 A +</p>	<p>De 1€ à 2 € par jour</p> <p>1 € 1.25€ 1.50 € 1.75 € 2 €</p>	<p>Tarifs variables selon le quotient familial</p>	
ACM Extra-scolaire (Petites et grandes Vacances)			
<p>ACM Extra- scolaire (Petites et grandes Vacances)</p> <p>Quotient Familial:</p> <p>0 A 330 331 A 470 471 A 700 701 A 1200 1201 A +</p>	<p>De 10 € à 17 € par jour (Repas inclus)</p> <p>10.00 € 11.00 € 12.00 € 13.00 € 17.00 €</p>	<p>Tarif variable selon le quotient familial et sur présentation du document d'aide au temps libre pour les personnes répondant aux critères d'attribution.</p>	<p>Payable au Service des Affaires Scolaires:</p> <p><u>Par chèque bancaire :</u> libellé à l'ordre du « Trésor Public »</p> <p><u>En espèces :</u> un justificatif de paiement vous sera remis après paiement</p> <p><u>Carte Bancaire :</u> uniquement sur le "kiosque Famille"</p> <p>En cas de nouveau découpage des quotients familiaux par la CAF, le service des affaires scolaires se chargera de prévenir les familles par mail.</p>